



SECTION
LE PARTICULIER
EDITIONS



COMMUNIQUÉ SGLCE – SNJ-CGT

Au moment de l'acquisition du Particulier par le groupe Figaro, la CGT avait demandé à l'acquéreur de garantir plusieurs points auxquels les salariés du Particulier sont attachés (les contrats de travail, les accords collectifs, la participation, l'indépendance éditoriale et la pérennité des titres).

Après plusieurs mois de négociations menés dans un contexte difficile (déménagement, projet de fusion des sociétés Le Particulier Editions et Le Journal des finances), les élus et représentants de la CGT ont conclu hier un accord avec Francis MOREL.

Ce protocole d'accord acte les engagements du groupe Figaro. Il porte sur l'engagement à **maintenir les contrats de travail, la pérennité des titres et l'indépendance éditoriale**. Il prévoit également de garantir par le maintien ou par la recherche d'équivalent : **la hauteur de la participation, la durée du travail, le régime de frais de santé, la prévoyance**.

Même si il reste à finaliser les modalités des garanties, la CGT considère positif cet accord et les premières avancées qu'il contient.

Si, sur les accords et usages, les négociations vont se poursuivre, nous pouvons déjà engranger, suite à notre demande, l'acceptation de la Direction de maintenir le niveau actuel de congés payés.

La CGT invite tous les personnels à soutenir ses élus dans leur action au quotidien tant sur leur mandat au Comité d'entreprise que dans leur engagement avec notre organisation syndicale.

Dans la perspectives des discussions à venir pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord, nous invitons les salariés du Particulier à nous rejoindre.

Paris, le 28 octobre 2009